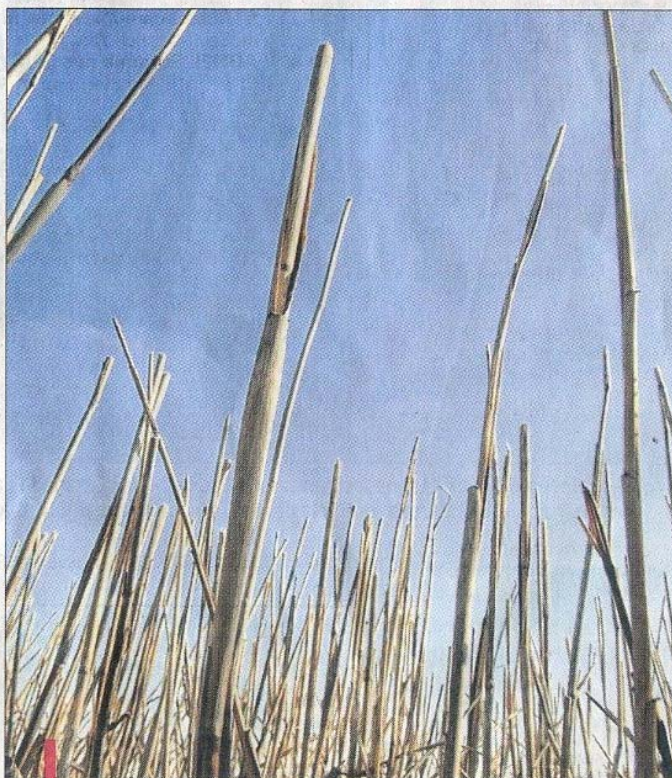


Au fil des délibérations du conseil municipal

Le dernier conseil municipal de 2012 a été l'occasion, pour le maire Roland Chassain, de rappeler les événements festifs qui vont ponctuer cette fin d'année aux Saintes. Plusieurs délibérations et informations ont ensuite été débattues parmi lesquelles :

► CHAUVÉ-SOURIS

La convention, transmise par le Conservatoire du Littoral, de la gestion des gîtes à chiroptères pour les sites du Mas de la Cure et de Taxil, dont la commune est co-gestionnaire coordonnateur, concerne la mise en application du programme européen LIFE+ Nature (protection d'espèces protégées et prioritaires). Ce programme, engagé en PACA et Languedoc-Roussillon jusqu'au 31 mars 2014, a pour but d'assurer la conservation et la gestion intégrée de deux espèces de chauves-souris, le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées, à travers la protection des gîtes, l'étude du régime alimentaire et des terrains de chasse. Il permet d'informer et de sensibiliser le public aux chiroptères. Les bénéficiaires du programme sont le Parc naturel régional de Camargue, le Groupe Chiroptères de Provence, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le Conservatoire du littoral, le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise, le Syndicat Mixte d'Aménagement, de Protection



Des zones et des délais de coupes du roseau sur les marais communaux pour la période 2013-2016 ont été définis. / C.SOLLIER

et de Mise en valeur des Gorges du Gardon, les Amis des Marais du Vigueirat et le Centre d'Etude Technique de l'Equipement en Méditerranée. Les financeurs en sont la Communauté Européenne (50%), les bénéficiaires du programme, les DREAL – PACA et LR, les

régions PACA et LR et le Conseil général du Gard. Sur ces sites, des parties de bâtiments ont été aménagées pour accueillir des colonies de ces espèces.

► COUPE DU ROSEAU

La commission municipale extraordinaire, en concertation

avec les représentants de la société de chasse La Santenco, des pêcheurs et des services techniques municipaux, a défini des zones et des délais de coupes du roseau sur les marais communaux pour les périodes 2013-2016. Une coupe mécanique sera donc effectuée sur trois secteurs par trois entreprises, tenues également d'effectuer un entretien du marais.

► BAIL DE CHASSE

Le bail de location des terrains communaux arrivant à expiration le 31 décembre, un nouveau bail, selon les mêmes termes, a été conclu avec la société de chasse La Santenco, pour une période de 3,6 et 9 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021. La gestion cynégétique sera assurée conjointement par la commune et la société de chasse.

► RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de la restauration scolaire est réservé aux enfants scolarisés dans les établissements de la commune, à leurs enseignants, et aux personnes participant à l'action éducative et sociale des établissements. Au vu du coût de revient du repas, des tarifs pratiqués antérieurement et des coûts pratiqués par d'autres collectivités voisines, les tarifs ont été établis : 2,60€ pour les scolaires et 5€ pour les enseignants.